CONDITIONS :

L'ABEILLE paraît... —payable... mois d'avance. ... jusqu'à ce que son arrêté, à moins que les ar... ... à moins que celui qui voudra ... abonnement, nous ait fait connaître son in... au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours ... expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et PITTSBURG.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur OHIO, capitaine, Jesse Hart, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, (ayant de bons emménagements) s'adresser à bord, ou à

TOURNE et BECKWITH,
10 jan — rue de Nlle Levée, Nos. 28 et 29.

POUR MANCHESTER (Rivière Yazoo)

Le bateau à vapeur ABEONA cap. Gibson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu, pour les ports susdits. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
31 déc — Nos. 28 and 29 Nlle Levée.

POUR LAFOURCHE. (Intérieur.)

Le bateau à vapeur ANDREW JACKSON, capitaine Ryneon, tirant peu d'eau, ayant la chambre en haut, partira pour la destination ci-dessus mercredi, à midi. Pour fret ou passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à

TIERNAN, CUDDY & CO,
encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

Le nouveau et superbe bateau à vapeur ANDREW JACKSON, ayant la chambre en haut, mesurant 100 tonneaux, tirant peu d'eau et ayant d'excédents emménagements pour les passagers. C'est un bateau du premier ordre. On le vendra à des termes accommodants, s'adresser à

TIERNAN, CUDDY & Co,
31 déc — encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI & PITTSBURG.

Le bateau à vapeur CALEDONIA, capitaine J. Moore, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage dans la chambre et sur le pont, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
d écs'e — 28 et 29, Nouvelle-Levée.

Paquets réguliers de la Nouvelle-Orléans à St. Martinville, par les bateaux à vapeur TRANSPORT & EXPERIMENT.

Le TRANSPORT, capitaine F. Patterson, partira de la Nouvelle-Orléans pour se rendre à Plaquemine, tous les samedis à midi, et de Plaquemine pour se rendre à la Nouvelle-Orléans tous les mardis après avoir échangé ses passagers avec le bateau à vapeur EXPERIMENT, qui arrivera de St. Martinville au village Sauvage tous les lundis, et repartira pour St. Martinville.

Ces bateaux seront pourvus d'un entrepôt pour recevoir les marchandises au village Sauvage, et d'une personne de confiance pour y surveiller. Le Transport n'allant pas plus loin qu'à Plaquemine, pourra en cas de mauvais temps, attendre pour débarquer le fret qui sera mis à son bord.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou
(21 déc) — DOMMEING & FUSELIER.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe LOIRE, capitaine Boulanger, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement pour le dit port. Pour fret de 200 balles, ou pour passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
14 jan — rue Royale, No. 103.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier VILLE DE MARSEILLE, capitaine Alleyre, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
14 jan — No. 103, rue Royale.

POUR TAMPICO.

La goëlette LEONARD, capitaine Ramon Palomo, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TUYES & CO.

A VENDRE ou A FRETER.

La goëlette FREDERICKSBURG, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, du port d'environ 82 tonneaux, et tirant peu d'eau. S'adresser au capitaine à bord ou à

HARRISON, BROWN & Co,
13 jan — 117, rue Royale.

A VENDRE OU A FRETER.

La barque LOUISA, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux; s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
2 jan — 117, rue Royale.

POUR LA MOBILE.

La goëlette paquebot EMELINE, capitaine Tolmin, est prêt à recevoir du fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout du chemin à coulisses, ou à

TOURNE & BECKWITH,
11 jan — rue de la Nlle-Levée, No. 28.

POUR LE HAVRE.

Le navire BOLIVAR, capitaine A. C. Child, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

10 jan — QUERTIER & BOUTIN.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe GROTON, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à

Fs. PERRET & GALLY,
1 jan — rue Toulouse.

POUR TAMPICO,

La goëlette TWO-BROTHERS, capitaine Harper, est prête à recevoir un chargement et partira sous peu. S'adresser à bord ou à

11 jan — BENJ. BOOTH & Co.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier HOPE, doublé et chevillé en cuivre, partira pour le dit port, sous le plus bref délai. Pour fret et passage, s'adresser à

7 jan — HARRISON, BROWN & CO.

POUR LIVERPOOL.

Le navire américain SENATOR, capitaine Wm. Stacey, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 63, ou à

TIERNAN, CUDDY & CO,
6 jan — encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR LE HAVRE.

Le navire de 1re. classe le GLOBE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine R. K. Porter, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour ce fret, s'adresser à

4 jan — I. OGDEN & CO, rue du Canal, No. 72.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de 1re. classe le HEROLD, capitaine Hull, a besoin d'environ 400 balles pour compléter son chargement et partira sous peu, s'adresser à

I. OGDEN & CO,
4 jan — rue du Canal, No. 72.

POUR LE HAVRE.

Le fin voilier navire A. I. GULNARE, capit. Wait, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage avec d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TIERNAN & CUDDY,
4 jan — encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Carbonnel, ayant une partie de son fret ou passage, s'a... Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
11 déc — rue Royale, No. 103.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin marcheur ULYSSES, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kennedy, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & CO,
31 déc — rue Royale, No. 117.

POUR LA MOBILE.

La goëlette PROTECTION, capitaine Long... maintenant en chargement sur la Levée, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

25 déc — Thos. TOBY & CO.

A FRETER OU A LOUER.

Le fin voilier et beau navire SENATOR, capitaine Hart, de 600 tonneaux est prêt à recevoir du fret. Pour les conditions s'adresser à bord ou ...

TIERNAN, CUDDY & CO,
25 déc — coin Gravier et Tchoupitoulas.

TRAITES sur France, à vendre par

P. J. TRICOU, rue St. Louis.

PAROISSE D'ORLEANS

COUR DES PREUVES—Vente par le Régisseur des Testaments—Samedi, 25 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, encoignure Chartres et St-Louis, pour compte de la succession de feu sieur Samuel Livermore, les propriétés foncières ci-après décrites.

1°. Un lot de terre, situé au faubourg Ste-Marie, mesurant 26 pieds 3 pouces de face à la rue Julie, entre les rues du Camp et St-Charles, sur 105 pieds de profondeur, entre les lignes parallèles, à moins que dont l'usage est commun à la propriété présentement décrite et à celle y attenant, lequel lot de terre est désigné par le No. 5, sur un plan déposé en l'étude de M. Christy, notaire public, le 10 mai 1833; ensemble la Maison et Magasin, en briques, ... à deux étages, et parfaitement achevés, avec bâtiments à trois étages dans le fond, et toutes les améliorations qui s'y trouvent; ainsi que le tout a été dernièrement construit par la compagnie des Architectes de la Nouvelle Orléans, et comme il appert d'un acte daté du 10 Mai 1833.

2°. La Maison neuve et élégante en briques à deux étages, avec des bâtisses aussi à deux étages dans le fond, une écurie et pot..., situés sur le terrain à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia, étant le No. 4, et faisant partie d'une rangée de bâtisses que le défunt a fait dernièrement construire.

Cette propriété sera vendue sujette à un bail en faveur du sieur Peter Critlow, lequel bail expirera le 1er de Mai prochain. Ledit terrain mesure 23 pieds 9 pouces et demi sur la rue Carondelet, et 144 pieds plus ou moins, sur la rue Hevia.

Il y a une espace entre l'écurie et la cour derrière la bâtisse, qui est réservée comme une allée à passage commun de cette propriété et des cinq autres y attenant.

3°. Une Maison attenant à la précédente, sur le terrain désigné sous le No. 2, mesurant 23 pieds 9 pouces sur la rue Carondelet, et sur la profondeur de la ligne du lot No. 1, 145 pieds, 11 pouces et demi, et sur la ligne du lot No. 3, 147 pieds 11 pouces.

4°. Une Maison attenant au lot No. 2, désigné sous le No. 3, mesurant 23 pieds 9 pouces sur la rue Carondelet, et, en profondeur, sur la ligne du lot No. 2, 147 pieds 11 pouces, et sur la ligne du lot No. 4, 149 pieds 10 pouces et demi. Cette propriété sera vendue sujette à un bail en faveur du colonel Proctor; lequel bail expirera le 1er de Mai prochain.

5°. Un Terrain, sur lequel il y a des bâtisses actuellement en construction, par contrat fait avec M. D. H. Twogood; ledit terrain et les bâtisses attenant au terrain et maison, vendus au rév. Théodore Clapp et désignés par le No. 4, Ce terrain est le No. 5, et sera vendu avec le privilège d'accomplir le contrat, si le contracteur consentira à ce que des changements soient faits par l'acquéreur. Le contrat est pour deux bâtisses à deux étages, chacune de 28 pieds de face sur la ligne de derrière, à partir du centre des murs mitoyens, sur une profondeur de 51 pieds. Les bâtisses du fond devant avoir 50 pieds de longueur y compris la galerie et les latrines.

La façade des murs sur la rue devra être en brique de Baltimore de la meilleure qualité, posées soigneusement avec du beau mortier blanc. Les marches, pallier, piédestaux, appui pour la grille, pour les fenêtres le devant, seuils, linteaux, seront de marbre blanc de Philadelphie, ou de East Chester. Les cadres des fenêtres et seuils des portes de derrière seront en pierres brunes du Connecticut. La cour sera dallée ou carrelée en pierres plates de Yorkshire. Une citerne et un puits dans la cour; le toit devra être en ardoises; un balcon en fer sur la devanture; une galerie en bois de 8 pieds de largeur, sur le derrière. La grille en fer et les piédestaux sur la façade devront être fournis par l'acquéreur. Les bâtisses de la façade devront avoir des manteaux de cheminée, en marbre, et des grilles à brûler du charbon; les manteaux des cheminées du premier étage ne coûteront pas moins de $200 chaque, et ceux des autres chambres pas moins de $75 chaque. Les vestibules et les appartements du premier étage auront une corniche simple et élégante, et seront ornés de belles rosaces. Les dites bâtisses devront être achevées et les clefs livrées au premier jour d'avril prochain; les acquéreurs pourront s'en référer au contrat, avant la vente, en s'adressant aux exécuteurs; le dit lot mesure sur la rue Carondelet 28 pieds 1 pouce, et en profondeur sur la ligne du lot No. 4, 151 pieds 10 pouces, et sur la ligne du No. 6, 151 pieds 1 pouce et demi, plus ou moins, jusqu'au mur appartenant à Mr. Millaudon; avec le privilège d'une issue par les Nos. 1, 2, 3, 4.

6°. Un lot de terre, attenant au lot No 5, sur lequel il y a maintenant en construction une jolie maison (se référer au contrat comme susdit), Ce lot mesure 43 pieds pouce à la rue Carondelet, et sur la profondeur de la ligne du lot No. 5, 151 pieds 1 pouce et demi, jusqu'au mur en briques appartenant à M. Millaudon, avec une largeur, en partant du mur, de 69 pieds 1 pouce et 2 lignes; de là, sur une ligne presque parallèle à la ligne du lot No. 5, de 45 pieds 10 pouces; de là sur une ligne presqu'à angle droit, 25 pieds 10 pouces; et de là sur une ligne parallèle à la ligne du lot No. 5, 114 pieds plus ou moins.

Un plan des susdites propriétés de UN à SIX formant un bloc entier, sera exhibé à la vente.

Sept lots de terre, situés au faubourg Ste Marie, au-dessus de cette ville et désignés sous les numéros Deux, Trois, Quatre, Cinq, Six, Sept et Huit, sur un plan dressé par Louis Joseph Pilié, député voyer de la ville, et daté du 29 Juin 1832.

7 Le lot No 8, commence à 56 pieds de l'encoignure de la rue Hevia et mesure 27 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet, sur 110 pieds de profondeur; ledit lot attenant au No 7, et ayant la même largeur que le No 2.

8 Le lot No 7, face à la rue Carondelet, et attenant aux lots No 8 et 6 à 26 pieds de largeur sur 110 pieds de profondeur;

9 Le lot No 6, face à la rue Carondelet, attenant aux lots Nos 7 et 5, et ayant 27 pieds de largeur sur 110 pieds de profondeur;

10 Le lot No 4, face à la rue Carondelet, attenant aux lots No 6 et 4, et ayant 27 pieds de large sur 170 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur;

11 Le lot No 4, face à la rue Carondelet, attenant au No 5, ayant 27 pieds de large sur 170 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur;

12 Le lot No 2, face à la rue Hevia, à 110 pieds de l'encoignure de la rue Carondelet, mesure 30 pieds 3 pouces et 1 ligne sur 137 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur;

13 Le lot No 3, face à la rue Hevia, mesure 30 pieds 3 pouces et 1 ligne sur 137 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur;

14 Le lot de terre No 104, acquis par le défunt et S. Edward Yorke, situé au faubourg Ste-Marie, entre les rues Girod et Julie, mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, et est borné du côté de la rue Girod par le lot No 105; et du côté de la rue Julie par les lots Nos 103 et 102, lequel lot sera vendu en entier par consentement dudit S. Edward Yorke; un plan de ce lot de terre sera exhibé à la vente.

40 Lots de terre, acquis de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle-Orléans.

LOTS DANS L'ILET,

bornés par les rues Carondelet, Baronne, Julie et St-Joseph.

15 Lot No 2, mesurant 27 pieds de face à la rue Carondelet sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

16 Le lot No 3 attenant au 1er. et aynt. les mêmes dim.

17	Le Lot No 4,	at. au do	do do
18	Le Lot No 5,	do	do do
19	Le Lot No 6,	do	do do
20	Le Lot No 7,	do	do do
21	Le Lot No 9	ayant 25 pieds de face à la rue Carondelet sur 158 pieds de profondeur à une allée de 25 pieds de large, à l'usage commun des Ilets Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.	
22	Le Lot No 10	ayant les mêmes dimensions.	
23	Le Lot No 11	do	
24	Le Lot No 12	do	
25	Le Lot No 13	do	
26	Le Lot No 14	do	
27	Le Lot No 15	do	
28	Le Lot No 16	do	
29	Le Lot No 17	do formant l'encoignure des rues Carondelet et St. Joseph	
30	Le Lot No 18	mesurant 25 pieds de face à la rue St. Joseph sur 120 pieds de profondeur à une allée de 15 pieds de large, à l'usage commun des lots Nos. 19, 20, 21, 22 et 23.	
31	Le Lot No 19	ayant les mêmes dimensions.	
32	Le Lot No 20	do	
33	Le Lot No 21	do	
34	Le Lot No 22	do	
35	Le Lot No 23	do	
36	Le Lot No 25	Un lot de terre dans le morceau de terre de forme irrégulière qui se trouve entre les rues St. Joseph et des Tritons, mesurant 25 pieds à la rue des Tritons, et 25 pieds à la rue St. Joseph, sur 104 pieds de profondeur sur la ligne du lot No. 33, et 94 pieds aussi de profondeur sur la ligne du lot No. 35.	

LOTS DE TERRE dans l'Ilet borné par les rues Baronne, Philippa, Julie et des Tritons.

37 Le lot 64, mesurant 26 pieds de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur à une allée de 15 pieds d'un usage commun aux lots 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, et 74.

38	Le lot No. 65,	ayant les mêmes dimensions.	
39	Le lot No. 66,	do.	
40	Le lot No. 67,	do.	
41	Le lot No. 68,	do.	
42	Le lot No. 69,	do.	
43	Le lot No. 70,	do.	
44	Le lot No. 71,	do.	
45	Le lot No. 72,	do.	
46	Le lot No. 73,	do.	
47	Le lot No. 74,	ayant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Julie, sur 120 pieds de face à la rue Baronne, lequel lot forme l'encoignure.	

LOTS dans l'Ilet borné par les rues Phillipa, Julie et des Tritons et Mobile landing.

48 Le lot No. 101, ayant 25 pieds de face au Mobile landing sur 109 pieds 3 pouces de profondeur, entre les lots Nos. 100 et 102.

LOT sur Julia street landing, entre les rues du Cirque et St. Pierre.

49 Lot No 131, ayant 25 pieds de face au "Julia street Landing," et 25 pieds 5 pouces dans le fond, sur 120 pieds de profondeur, borné par les lots No. 130 (étant un lot de réserve) et 132.

Lots de terre entre les rues St-Pierre, St-Paul et "Julia street Landing."

50 Lot No 145, ayant 26 pieds de face au "Julia street Landing," et 25 pieds 9 pouces dans le fond, sur 120 pieds de face à la rue St. Pierre, formant encoignure.

51	Lot No 146	ayant 25 pieds sur 120.
52	Lot No 147	mêmes dimensions.
53	Lot No 148	do do.

Lot de terre entre la rue du Bassin et le faubourg Saulet.

54 Lot No 320 ayant 25 pieds de face au "Covington Landing" sur cent pieds de profondeur, borné par les lots 319 et 321.

☞ Ces quarante lots de terre furent acquis par le défunt de la Compagnie de Canal et de Banque, par acte au rapport de G. R. Stringer, notaire public, le 13 avril 1832, et dans l'acte de vente, il est stipulé, que l'acquéreur aurait le privilège de renouveler les deux derniers termes de paiement d'année en année, mais non au delà de dix ans, en payant un intérêt de 8 pour cent par an en avance, l'acquéreur devant avoir le bénéfice de cette clause—Un plan desquels susdits lots peut être vu à l'étude de G. R. Stringer, et sera exhibé à la vente.

Huit lots de Terre, situés au faubourg Delor, dans les rues Poeyfarré et Foucher, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 8 avril 1831.

55 Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Foucher et Poeyfarré, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à cette dernière rue sur 102 pieds 8 pouces de profondeur et face à la première.

56	Le lot No. 2,	attenant au lot No. 1, ayant les mêmes dimensions.
57	Le lot No. 3,	attenant au lot No. 2, ayant les mêmes dimensions.
58	Le lot No. 4,	attenant au lot No. 3, ayant les mêmes dimensions.
59	Le lot No. 5,	attenant au lot No. 4, ayant les mêmes dimensions.
60	Le lot No. 6,	attenant au lot No. 5, mesurant 22 pieds 1 p. et 5 l. de face, sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces.
61	Le lot No. 7,	attenant au lot No. 6, ayant les mêmes dimensions.
62	Le lot No. 8,	mesurant 30 pieds de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 110 pieds 8 pouces et 1 ligne, lequel lot attenant dans toute son étendue aux lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, est borné dans sa profondeur par une partie du lot No. 6.

63. Un Lot de Terre situé dans la rue St. Joseph, faubourg Ste. Marie, entre les rues du Commerce et de la Nouvelle Levée, désigné sous le No. 4, sur un plan dressé par C. Zimpel, député voyer de la ville, le 7 Avril 1833, et mesurant 24 pieds de face à ladite rue St. Joseph sur 81 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

64 et 65. Deux Lots de terre, situés dans la rue des Tritons, au faubourg Delord, et désignés sous les Nos. 7 et 8 sur un plan dressé par Louis Bringier arpenteur général, le 8 Juin 1831; ces deux lots attenant l'un à l'autre et ayant (mesure américaine) chacun 23 pieds 10 pouces de face à la rue des Tritons, sur une profondeur de cent six pieds 5 lignes, sur la ligne qui les sépare du lot No 6, de 111 pieds, 4 pouces et 5 lignes sur la ligne qui les sépare l'un de l'autre, et de 112 pieds 8 pouces et 5 lignes sur les lignes qui les séparent du lot No. 9, et 22 pieds 11 pouces et 2 lignes dans la profondeur.

24 lots de terre, situés au faubourg Lacourse, dans l'Ilet No. 39, lequel ilet est borné par les rues du Bassin Constance, Edward et de l'Annonciation, et désignés sur un plan de 28 lots de terre dressé par C. F. Zimpel député voyer de la ville le 3 Janvier 1832, par les Nos. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28.

66	Le Lot No 5	mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 147 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lignes parallèles.
67	Le Lot No 6	attenant au No 5, et ayant les mêmes dims.
68	Le Lot No 7	attenant au No 6, et ayant les mêmes dims.
69	Le Lot No 8	attenant au No 7, et ayant les mêmes dims.
70	Le Lot No 9	attenant au No 8, mesure 26 pieds de face sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.
71	Le Lot No 10	attenant au No 9, et ayant les mêmes dims.
72	Le Lot No 11	attenant au No 10, et ayant les mêmes dims.

73 Le Lot No 12 attenant au No 11, et formant l'encoignure des rues de l'Annonciation et du Bassin, et mesure 29 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la première rue, sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la seconde rue (plus ou moins.)

74 Le Lot No 13, mesurant 27 pieds de face à la rue du Bassin sur 107 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre deux lignes parallèles.

75 Le Lot No 14, attenant au lot No 13 mesurant 27 pieds de face à la rue du Bassin sur 153 pieds 10 pouces et lignes de profondeur entre des lignes parallèles.

76 Le lot No 15 attenant au lot No 14 et ayant les mêmes dimensions.

77 Le lot No 16 attenant au lot No 15 et ayant les mêmes dimensions.

78 Le lot No 17 attenant au lot No 16 et ayant les mêmes dimensions.

79 Le lot No 18 attenant au lot No 17, et mesurant 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces et 5 lignes.

80 Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Constance et du Bassin, mesurant 25 pieds de face à la première sur cent pieds de profondeur et face à la seconde.

81 Le lot No 20 attenant au lot No 16, mesure 25 pieds de face à la rue Constance sur cent pieds de profondeur. Ces deux derniers lots No 19 et 20 seront vendus ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

82 Le lot No 21, attenant au lot No 20, mesurant 27 pieds dix pouces et 5 lignes de face à rue Constance sur cent pieds de profondeur.

83 Le lot No. 22, attenant au lot No 21, mesurant 25 pieds de face sur cent pieds de profondeur.

84 Le lot No. 23, attenant au lot no. 22, mesurant 25 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

85 Le lot no. 24 mesurant 27 pieds de face à la rue Edouard sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, attenant dans la profondeur au lot no. 17.

86 Le lot no. 25, attenant au lot no. 24, ayant les mêmes dimensions, et attenant dans la profondeur au lot no. 16.

87 Le lot no. 26 attenant au lot no. 25, ayant les mêmes dimensions, et attenant dans la profondeur le lot No. 15.

88 Le lot no 27, attenant au lot no. 26, ayant les mêmes dimensions, et attenant dans la profondeur le no. 14.

89 Le lot no. 28 attenant au lot no. 27, mesurant 27 pieds de face sur 107 pieds dix pouces 2 lignes de profondeur, où il atteint le lot no. 9 sur la ligne de derrière.

90 Un terrain situé dans le faubourg Ste Marie, rue du Commerce, auprès de l'encoignure de la rue St-Joseph, avec les magasins qui y sont construits, mesurant cent pieds de face à la rue du Commerce sur cent douze pieds de profondeur, plus amplement décrit sur un plan dressé par J. Pilié le 12 décembre 1833, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire, comme faisant partie du lot no. 16, le dit lot sera divisé en 5 lots, correspondant aux terrains attenant, faisant face à la rue de la Nouvelle-Levée, de laquelle propriété un plan sera exhibé à la vente.

Quatre lots de terre, situés au faubourg Ste-Marie, dans l'ilet borné par les rues du Camp, des Magasins, Poydras et Natchez, désignés par les numéros dix, onze, douze et treize sur un plan daté le 19 avril 1833, et annexé à un acte passé pardevant Wm. Christy, notaire public en date du 1er. mai 1833.

91 Le lot no. 10, mesurant vingt pieds de face à la rue de Natchez, sur 79 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

92 Le lot no. 11 attenant au lot no. 10, a les mêmes dimensions.

93 Le lot No. 12, attenant au lot No. 11, a les mêmes dimensions.

94 Le lot no. 13 attenant au lot no. 12, a les mêmes dimensions.

95 Le terme non encore expiré du bail de tout ce morceau ou portion de terre, avec les bâtisses, situé au faubourg Ste-Marie formant l'encoignure des rues Notre Dame et du Commerce, ayant (mesure américaine) 99 pieds 7 pouces de face à la première rue sur cent pieds 7 pouces de face à la seconde, formant dans la profondeur à 89 pieds ... pouces; le dit morceau de terre composé de trois lots désignés par les nos. 22, 23 et 24 sur un plan original fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 12 mai 1829, lequel bail expirera le 1er. juillet 1847. La dite propriété ayant été ... novembre 1814, l'acquéreur aura ... payable par le locataire ... prochain, à raison ...

Conditions de la vente: Le bail au comptant, et les propriétés payables un quart comptant, ou en billets à 6 mois, endossés à satisfaction en y ajoutant l'intérêt à raison de huit pour cent par an, et le reste en trois termes égaux, d'un, deux et trois ans du jour de la vente, les acquéreurs devant fournir leurs billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale et privilège sur les propriétés vendues; lesdits billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, mais avec le privilège réservé aux acquéreurs d'escompter lesdits billets au même taux.

Par ordre de la cour,
19 déc — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente de la succession Livermore seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, de cette ville, il sera vendu le samedi, 18 Janvier 1834, au café de la Bourse, à l'heure de midi, les biens ci-après décrits, dépendant de la succession d'Albert le Arnas, savoir :

1°. Un lot de Terre situé en cette ville, rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et des Remparts, mesurant au pied français, 30 pieds de face sur 87 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent.

2°. Une négresse créole nommée Cécile, âgée d'environ 20 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; domestique de maison, bon sujet.

3°. Mariah, négresse âgée d'environ 27 ans, depuis longtemps dans le pays, bonne garde-malade et un peu cuisinière et blanchisseuse, couturière, avec ses deux enfans Willis, négrillon de 8 ans, et Lucy, négrite de 5 ans.

4°. Gabriel, créole, enfant de Mariah, âgé d'environ 12 ans, très intelligent, et bon jockey.

5°. Anne dite Henny, sœur de Gabriel, âgée de plus de 10 ans.

6°. John, mulâtre âgé d'environ 14 ans, depuis son enfance dans le pays, domestique de maison, très intelligent.

Tous ces esclaves sont de bons sujets et garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Le lot de terre, payables $1250 au 15 février 1834; $1250 au 15 février 1835 et le surplus à 18 mois de crédit.

Les esclaves Mariah, et ses 4 enfans Gabriel, Anne, Willis et Lucie, moitié comptant, et le reste en décembre 1834.

Cécile et John, payables à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Gustave Le Gardeur, aux frais des acquéreurs. — 17 déc—11ps

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 18 janvier prochain, à midi, au café de la Nouvelle Bourse, par ordre de la Cour des Preuves de cette ville, les biens suivans dépendant de la succession de Gertrude St-Cyr-Dubreuil, Vve. Michel de Arnas, savoir :

UN LOT DE TERRE situé rue St-Philippe, entre les rues Bourgogne et des Remparts, mesurant 60 pieds de face, sur 30 pieds ou environ de profondeur; avec les édifices qui sont dessus.

ESCLAVES.

GABRIEL, nègre créole, âgé d'environ 28 ans; bon sujet, habitué au travail d'une imprimerie, et propre à tout.

BAZILE, nègre créole, âgé d'environ 22 ans, accoutumé aux travaux d'une imprimerie; domestique de maison et bon sujet.

MOÏSE, nègre créole, âgé d'environ 25 ans, propre aux travaux d'une habitation; adonné à boire.

HELENE, mulâtresse, âgée d'environ 30 ans, domestique de maison, un peu cuisinière et blanchisseuse, adonnée à boire.

MARIE, négresse créole, âgée d'environ 40 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

NINA, négresse créole âgée d'environ 18 ans, domestique de maison et gardienne d'enfans, bon sujet.

LOUISE, négrite créole, domestique de maison, très intelligente, âgée d'environ 12 ans.

CELESTINE, âgée d'environ dix ans, créole et bon petit sujet.

Conditions : La propriété payable à 1 et 2 ans de crédit, et les esclaves à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets par coupons endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque, jusqu'à parfait paiement.

N. B. Livraison ne sera faite des biens vendus, que lors que les acquéreurs auront fourni leurs billets, et que les actes seront signés.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Gustave Le Gardeur notaire, aux frais des acquéreurs.

17 déc—11ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—13 janvier 1834.—No. 7174—Edmond R. Pailhé contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu pardevant Felix Grima, notaire public, samedi, le 25 courant, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en attendant tous procédures contre sa personne et ses biens demeurent suspendues. — Par ordre de la Cour,

14 jan — F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je par les présentes certifie que le 5 décembre 1833, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire de Marie Emmanuelle Dimitry, femme de A. T. Dietz, contre Augustin Théodore Dietz, son mari, dans les termes suivants, savoir—No. 7087—Marie Emmanuelle Dimitry, femme de A. T. Dietz contre Augustin Théodore Dietz, son mari.—Sur motion de C. Roselius, avocat de la plaignante, demandant la confirmation du jugement par défaut, ici rendu le 23 novembre dernier, la cour après l'examen des documents déposés au greffe, ordonne, adjuge et décrète que les parties soient et elles sont par les présentes séparées de biens, que le défendeur paie à la plaignante par hypothèque et privilège la somme de 1700 piastres montant du son douaire et en outre la somme de 800 piastres montant du prix des esclaves Irène et son fils Gustave, composant son bien dotal et séparé, puis vendu par son mari, et en outre que les biens ci-après décrits, reçus par elle durant mariage par donation de M. Paul Pandelly soient considérés propriété séparée et individuelle de la dite plaignante, savoir: une esclave nommée Sally, deux tables à manger d'acajou, deux tables de jeu, un sopha d'acajou, deux douzaines de chaises, une glace et un tapis; et en dernier lieu que le dit défendant paie les frais des procès.

Nouvelle Orléans, 11 décembre 1833.

[signé] — Chs. MAURIAN, juge.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, le 13 janvier 1834 et la 58ème. de l'indépendance des Etats-Unis.

14 jan—3 — Fred. BUISSON, greffier.

COUR DE DISTRICT.—Vendredi, 13 décembre 1833—R. P. Bowie contre ses créanciers—Sur motion de L. Janin, avocat de Joseph Andrews, un des créanciers de R. P. Bowie, et la cour ayant été informée, que C. W. Goodrich, qui à l'assemblée des créanciers avait obtenu la majorité des votes en sommé comme syndic refuse d'agir comme tel, il est ordonné, qu'une assemblée, des créanciers du dit insolvable ait lieu en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, vendredi, le 17 janvier 1834, à dix heures du matin, à l'effet de nommer un syndic ou des syndics, pour administrer les propriétés cédées par le dit R. P. Bowie.

Extrait des minutes,

17 déc—4,1ps — P. LEBLANC, dép. gref.

COUR DE DISTRICT, samedi, 21 décembre 1831 —François S. M. Cotton vs. ses créanciers—No. 10732—Sur motion du Mr. P. Soulé, avocat du demandeur, et sur preuve devant la cour que l'assemblée de créanciers qui devait avoir lieu en l'étude de M. Gustave Le Gardeur, notaire public, le 26 août dernier, n'avait pas eu lieu, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du demandeur ait lieu en l'étude de G. Le Gardeur, le 31 janvier prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit demandeur. Extrait des minutes.

3 jan—2ps — H. FARRIE, dép. gref.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Palmer Smith a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas H. Smith, décédé ab intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

14 jan — W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que William Kelly a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Samuel H. Cobb, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous, ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

14 jan — W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Thomas G. Cocke a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Hartwil Cocke, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

14 jan — W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de A. M. Forsyth,

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Gilbert Morris, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,

14 jan — W F C DUPLESSIS, rég.

A VENDRE—Un lot de terre situé dans la paroisse St. Bernard à 5 milles au-dessous de la ville, ayant 1 arpent de face au fleuve, sur 80 de profondeur, borné par les propriétés de MM. B. Chauvin Delery et Dihaire St. Amand.

CHS. HATREL,
1 jan — rue de Chartres, No. 123

TRAITES sur France, à vendre par
6 jan — J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le jeudi, 16 janvier courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

1°	Josiah,	âgé de 37 ans,	bon ouvrier de champs et scieur.
2°	Tom,	35	do. do.
3°	Elan,	24	do. do.
4°	Isaac,	19	do. do.
5°	Peter,	24	cuisinier et ouvrier de champ.
6°	Henry,	24	ouvrier de champ et scieur.
7°	John,	10	do. do.
8°	Milly,	20	bonne blanchisseuse et repasseuse.
9°	Jane,	22	domestique de maison.
10°	Poll,	24	ouvrier de champ.
11°	Maria,	18	bonne domestique de maison.

Conditions : Comptant.

Les actes de vente seront passés devant G. Legardeur, not. public. — 4 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.

PROPRIETE FONCIERE A VENDRE.

UN terrain de valeur, situé au Bayou-St-Jean, de forme irrégulière, mesurant 40 pieds de face au Bayou sur une profondeur et ouverture d'environ 340 pieds. Cette propriété est très avantageusement située près du pont du côté de la ville, c'est l'endroit le plus élevé du voisinage; il y a sur le dit terrain une grande bâtisse en bois convenable comme maison de jardinier ou de laitier. Il y a aussi un puit abondamment fourni par une ou plusieurs sources d'eau venant du fleuve, et qui fait un des principaux revenus de l'endroit par la quantité d'eau qui se vend tous les ans. Si cette propriété n'est pas vendue à l'amiable le 15 janvier prochain, elle sera ce jour là vendu à l'encan, à midi, au café de la Bourse. Pour plus de renseignements, s'adresser sur les lieux à Antonio Gelin.

Conditions : $600 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Théod. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 14 janvier.

PAR J. LEVY & WHITING.

PAR ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu à la Bourse Péneau, samedi, 15 de février 1834, à la Bourse Hewlett, à midi, pour compte de la succession de feu John H. Daniels, l'esclave CHARLOTTE, âgée d'environ 45 ans, depuis long-temps dans le pays, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, adonnée occasionnellement.—Conditions : 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par devant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 14 jan.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

VENDU... 17 courant, il sera vendu à 10 heures, dans la cour de la Douane, 10 demi-pipes Eau-de-Vie de Cognac, garantie pure comme elle a été importée.

14 janvier

PAR J. LEVY & WHITING.

IL sera vendu mardi, 21 courant, par ordre de la Cour pour compte de la succession de feu John & Honoria Daniels, rue de la Nouvelle-Levée, No. —, le fonds de magasin d'habillements se composant d'habits, gilets, pantalons, casquettes, chapeaux, bottes et souliers et une grande quantité d'autres dans la même ligne. Aussi les meubles du magasin.

Conditions : 4 mois de crédit, pour toutes somme au-dessus de $100, comptant, en billets endossés à satisfaction. — 13 jan

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu vendredi, 24 janvier courant, à 10 heures du matin, à la fonderie au-dessus de la Presse à Coton pour le compte des créanciers de Thomas Williams et de F. Williams & Co., 700 barrils de charbon de Pittsburg; 26 boucauts de charbon de Lehigh, un cheval et une certaine quantité d'ardoises.

Conditions : Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, toutes sommes au-dessus à 60 jours de crédit, en bons billets endossés à satisfaction du syndic. — 13 jan

$25 DE RECOMPENSE.

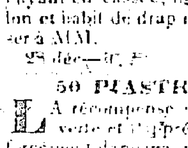

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiana, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces anglais, parlant l'anglais et le français, ... à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

28 déc — FORSTALL & CO.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un ... d'acajou une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 3 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un bureau et portait une loupe de terre taillée.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera ... les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à la découverte.

M. WALTON,
27 déc — rue de la Douane, nos. 12 et 1...

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

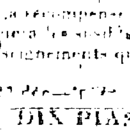

Partie marronne de chez le soussigné une négresse de 18 à 19 ans appartenant à Mme. Glague, nommée MARY, d'une forte constitution, figure ronde, les lèvres saillantes, taille de 4 pieds à peu près; parlant français et anglais. La récompense ci-dessus sera donnée à qui conque la logera dans une des geôles de cette ville. Les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis par les lois.

8 jan—5 — H. LAROCHE.

ESCLAVE MARRON DETENU DANS LA GEOLE DE POLICE DE LA PAROISSE DONALDSONVILLE.

IL a été conduit à la geôle de police de la dite paroisse, un nègre se nommant ELECK, et se disant appartenir à MM. Puech, Bein & Co., marchands à la Nouvelle-Orléans, il est parti marron de l'habitation. Le dit nègre avait lorsqu'il a été conduit à la geôle une chaine fermant à clef, il est âgé de 23 à 24 ans, et il mesure 5 pieds 3 ou 4 pouces. Les propriétaires sont invités de le faire retirer de la geole en se conformant à la loi.

ROBERT SCOTT,
27 déc—1,1ps — pour H. Tessier, shérif.

REÇU par le Tallahassée, de Liverpool, 56 balles mantas épaisses grise de 36 pouces, 14 balles étoffes longues de 38 et 40 pouces de long, 23 balles madras blanchis, 10 balles quimones, 8 balles indiennes bleues et blanches, 12 balles percale blanches et noires imprimées, 53 balles moleskins assorties, 6 balles velvetines, 6 balles satins en couleur, choisis pour le marché mexicain, ayant droit au drawback, à vendre par

1 jan — HARRISON, BROWN & CO.

AGENCE POUR ACHAT D'ESCLAVES A RICHMOND, EN VIRGINIE.

LES soussignés sont prêts à recevoir les ordres des Marchands, Planteurs et manufacturiers du Sud et autres personnes pour l'achat et livraison d'esclaves hommes et femmes de 10 à 25 ans, y compris des artisans, laboureurs, ouvriers de champ, domestiques de maison &c. Tous achats ou ventes effectués par l'entremise des soussignés seront exécutés conformément à la loi, accompagnés de documents légaux, garanties &c. Les conditions seront moitié du prix d'achat, payable à Richmond en donnant l'ordre et la balance lors de la livraison de l'esclave acheté.

☞ Les lettres par la malle devront être affranchies.

JAMES McFALL & CO,
courtiers d'esclaves à Richmond, en Virginie.

Le Louisiana Advertiser et l'Abeille de la Nelle. Orléans; l'Aigle de Donaldsonville; Le Courier de Natchez, l'Advocate de Vicksburg, le Correspondant de Port Gibson; le Palladium de Covington et le Phoenix de St. Francisville inséreront l'avis ci-dessus pendant un mois et couvreront leurs comptes accompagnés des journaux contenant l'avis à James McFall & Co., qui paieront le montant. — 3 déc

A VENDRE par les soussignés—36 caisses vin de Bordeaux, Château-Léoville, qu'on cèdera à bon compte pour clore une facture; 20 paniers vin de Champagne, toute 1re. qualité; 25 caisses vin de Bourgogne, Chambertin, Romanais et Nuits, 1re. qualité; 15 balles indienne française, fond jaune; 3 do. do. do. rouge, convenable pour les marchés mexicains; 5 pipes Eau-de-vie de Cognac, ...dème. preuve; 5 do. véritable Genièvre de Hollande, 1re. qualité; 50 balles coton écrus, de 28 pouces de large, 30 do. de 37 do. do.; 1 caisse do. blanc, de 45 do. do.—En débarquement 56 balles couvertures à nègres, 3 points, 1re. qualité, de la manufacture de M. Granier.

T. NICOLET & CO,
31 déc — rue Toulouse, No. 30.

EN débarquement et à vendre par Thomson & Grant, rue de la Levée, No. 41, 100 barils d'Ale double de Mounsey; 200 quarts de tonneaux et 250 caisses d'une et deux douzaines vin d'Oporto de Bordeaux; 75 pipes et demi-pipes d'eau de vie de Cognac; 400 charrues d'Endfield assorties; 350 boîtes de tabac de Richmond, de la manufacture de Cosby; 200 tambours de figues de Smyrne; 220 barils de beurre de Goshen; 175 tonneaux et boîtes de fromage de Goshen; 50 pipes et quart de tonneaux de vin de Tarragone; 5 caisses d'herbes des Shakers; 100 paniers d'amandes; 160 caisses de cordiaux et de vins amers; 40 petits barils de muscades fraîches; 50 barils d'huile de tanneur, de 1re. qualité; 100 boîtes de chocolat, no. 1, de Boston; 32 barils et 22 demi barils de bœuf, mess du Missouri; 10 caisses de cigarres de Bercel; 500 boîtes de savon de New-York; 160 quarts de tonneaux de vin de Malaga sec. — 31 jan

A VENDRE à des conditions avantageuses le fonds d'un magasin de pharmacie situé dans le faubourg d'en haut. Ce serait une excellente situation pour une personne ayant un petit capital et qui pourrait y donner tout son temps.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

AYER & CO,
16 jan — rue de la Vieille Levée, No. 40.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le ... février prochain, à midi, au café de la Nouvelle Bourse, en cette ville, par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse Jefferson, les biens ci-après décrits, dépendant de la succession de feu ... Lacoste, veuve Lalanne, savoir :

UNE HABITATION située sur le chemin de la Métairie, à environ deux lieues de la Nouvelle-Orléans, ayant douze arpens de face de chaque côté du chemin, s'étendant en profondeur, d'un côté jusqu'au Lac Pontchartrain, et de l'autre côté, jusqu'à une profondeur de douze arpens, bornée dans la partie située vers le fleuve, d'un côté par l'esprit, ... et de l'autre côté par l'habitation de François Dorville, et dans la partie située vers le Lac Pontchartrain, d'un côté par Pierre Lambert, ... et de l'autre par l'Esprit ... avec les édifices qui s'y trouvent et qui consistent en une maison de maître, cuisine en briques et autres bâtisses.

Conditions : La moitié payable le 1er. septembre 1836, et l'autre moitié le 1er. avril 1839 en billets endossés, hypothèque et cautionnement à la satisfaction des vendeurs.

UNE HABITATION située sur le chemin de la Métairie, à environ deux lieues de la ville de la Nelle. Orléans, ayant deux arpens de face de chaque côté du chemin, s'étendant en profondeur, d'un côté jusqu'au Lac Pontchartrain, et de l'autre côté jusqu'à douze arpens, bornée des deux côtés par la terre de François Peyroux, et les deux autres côtés par l'Esprit, ... et les édifices qui s'y trouvent et qui consistent en une maison de maître et autres bâtisses.

Peter, âgé de 46 ans; Louis, âgé de 16 ans; James, âgé de 16 ans; Jordy, âgé de 20 ans; Jacques, âgé de 20 ans; Ben, âgé de 19 ans; Lewis, âgé de 12 ans; Marie Joseph, de 15 ans.

Conditions : L'habitation payable un tiers le 25 avril 1834, un tiers le 29 avril 1835 et un tiers le 25 avril 1836, et les esclaves à un et deux ans, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi le même jour et au ... lieu,

Le dixième indivis d'une habitation située sur la rive gauche du fleuve à environ trois lieues au-dessus de la N. Orléans, ayant vingt deux arpens de face au fleuve, dont trois arpens s'étendent jusqu'au Lac Pontchartrain, et le reste jusqu'à une profondeur de quarante arpens, bornée à la ligne supérieure par l'habitation de Louis d'Aquin, et à la ligne inférieure par celle de Ludger Fortier; cette ligne ouvrant de treize degrés plus ou moins, avec les édifices qui s'y trouvent, et le dixième indivis de tous les animaux, instrumens aratoires, meubles meublans, et de dix esclaves nommés Léandre, Hilaire, Narcisse, Salandon, François, Sally, Delphine, Victoire, Jacques et Marie Thérèze; plus ... négre nommé Jean Louis.

Conditions :—L'habitation et les esclaves comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de G. de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs. — 3 jan—12,2ps

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le jeudi, 23 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

Un TERRAIN situé au faubourg Ste. Marie, rue St Paul entre Commune et Gravier, joignant la propriété de M. Héno, mesurant 20 pieds de face, sur la rue St. Paul, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur, ayant une maison bâtie dans la cour, depuis l'année dernière, composée de 2 appartements, 2 cabinets et une galerie; le tout construit en bons matériaux, le tout extrêmement élevé.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. — 3 jan—6,2ps

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu à la Bourse Hewlett, le 25 janvier courant, à midi,

Une MAISON, formant encoignure, ayant 19 pieds 2 pouces face à la rue de Chartres, sur 83 pieds 1 pouce de profondeur face à la rue ...

Une autre MAISON attenant à celle ci-dessus, ayant 12 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres, sur 43 pieds de profondeur, le tout mesure ...

Ces deux maisons ont des latrines, et jouissent d'un corridor qui est en commun avec d'autres propriétaires. Elles seront vendues conformément au plan qui est déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public.

Conditions : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ans de terme, avec l'intérêt de 8 pour cent, ajouté à chaque billet, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. — 3 jan—6,2ps

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 18 janvier courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

4 Terrains de 30 pieds de face, sur 107 de profondeur, mesure américaine.

Le No. 15, faisant face à la rue St. Paul, entre les rues Gravier et Commune, formant la limite avec la propriété de Jno. Dawson.

Le No. 14, faisant face aussi à la rue St. Paul, entre les rues Gravier et Commune, faisant limite avec le No. 13.

Le No. 16, faisant face à la rue Girod, entre Gravier et Commerce, faisant limite avec la propriété de Jno. Marchant et au No. 13.

Le No. 16, faisant face à la rue Girod, entre Gravier et Commerce, faisant limite avec le No. 15.

Les dits terrains sont entourés, banquette faite, et sont pourvus de remblais.

Conditions : 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, notaire public. — 4 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mercredi ... janvier 1834 à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain No. 4, dans l'ilet No. 70, ayant 30 pieds de face sur le côté est de la rue Dauphine, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur entre les rues Claiborne et Robertson, Aussi, un autre terrain, ayant les mêmes dimensions.

Conditions : un an de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Wm. Boswell, not. pub., aux frais des acquéreurs.

Aussi, la négresse Suzanne, âgée d'environ 15 ans, bonne blanchisseuse et couturière, bonne domestique et couturière, parlant français et anglais, créole du pays, pleinement garantie.

Conditions. 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Aussi, la négresse Sina, âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et bonne plisseuse. Elle est pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'elle boit de temps en temps avec ses deux enfants, l'aîné Alfred, âgé de 9 ans, le second, Jim, âgé de 3 ans.

Conditions comme ci-dessus. — 6 jan

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, Jeudi 22 Janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

UNE SUPERBE PROPRIETE, située rue de l'Hôpital, entre Bourbon et Dauphine, laquelle consiste en un beau terrain, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de Manite Jason, f. d. c. et de l'autre par celle de Ch. Béckée, et sur lequel il existe deux maisons portant les Nos. 121 et 123, lesquelles sont briquetées entre poteaux et couvertes en mairins; le logement est vaste et peut par sa distribution convenir à plusieurs familles; les deux dites maisons sont toujours bien louées et produisent net un intérêt de 8 p. 0/0 sur un capital de $9000, et peut être considérablement augmenté à peu de prix.

Les conditions de la vente sont: ½ comptant et le reste en trois paiements égaux, en billets endossés à 6, 12 et 18 mois du jour de la vente, conservant hypothèque spéciale sur l'objet vendu jusqu'au final paiement. Les frais d'acte de vente &c. de même que le pavage des banquettes dû à la ville seront à la charge de l'acquéreur, et la vente passée chez Mr. T. Seghers, not. pub.

N. B.—La vente de la dite propriété aura lieu soit en seul lot ou en deux, d'après le plan de division qui en a été fait par Mr. J. Pilié, voyer de la ville, lequel sera déposé à la bourse, où l'on peut aller le voir. — 30 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu lundi, 20 janvier, à la Bourse Hewlett, à midi, les emplacements suivans, avantageusement situés, pour y bâtir des maisons de résidences, ou des magasins de détails, formant l'encoignure des rues des Français et Casacalvo.

No. 1, un lot de terre situé au faubourg Marigny, mesurant 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 63 pieds 11 1-3 pouces de profondeur.

No. 2, un lot de terre situé dans le même faubourg, et adjoignant le No. 1, mesurant 31 pieds 11 1-3 pouces de face à la rue des Français et à la place Washington, sur 76 pieds 7 pouces de profondeur.

No. 3, formant l'encoignure, adjoignant le No. 2, mesurant 32 pieds de face à la rue des Français et à la place Washington, sur 76 pieds 7 pouces de profondeur à la rue Casacalvo, conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions : 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. — 4 janvier

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, lundi, 20 janvier, à la bourse Hewlett, à midi, les propriétés suivantes, savoir :

No. 22. Un LOT DE TERRE mesurant 60 pieds de face à la rue Désirée, situé au faubourg Montreuil, sur 120 pieds de profondeur.

No. 23. A les mêmes dimensions que le No. 22, et lui est adjoignant.

No. 24. Est une encoignure qui mesure 60 pieds de face à la rue Désirée sur 120 pieds de profondeur, à la rue Clara.

DE PLUS : Un lot de terre situé au Nouveau Faubourg, Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de face et de profondeur à la rue Bagatelle, ensemble avec les bâtisses qui sont dessus. Conditions : un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. — 3 jan

WINE FROM MARSEILLES, for sale by
dec 2 — J. MAGER.